

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 27 mai 2013 portant création du Diplôme Interuniversitaire SOINS INFIRMIERS EN REANIMATION ET URGENCES VITALES, modifié par l'arrête en date du 07 avril 2014,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire SOINS INFIRMIERS EN REANIMATION ET URGENCES VITALES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur LESCOT Thomas (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur QUESNEL Christophe (MCU-PH)

Professeur RAUX Mathieu (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 01 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

